

COP21

Accord de Paris : un cap de bonne espérance

Par [Christian Losson](http://www.liberation.fr/auteur/1863-christian-losson)(<http://www.liberation.fr/auteur/1863-christian-losson>) , Isabelle

Hanne(<http://www.liberation.fr/auteur/10547-isabelle-hanne>) et Coralie Schaub(<http://www.liberation.fr/auteur/12330-coralie-schaub>) — 13 décembre 2015 à 20:26



Le texte signé par 195 pays
donne un élan sans précédent à
la lutte contre le réchauffement.
Mais l'enjeu sera de dépasser le
stade des bonnes intentions.

Dans les tuyaux depuis la conférence de Durban (Afrique du Sud) en 2011, et au terme de deux semaines d'intenses négociations, l'accord de Paris a été adopté samedi soir. Son ambition : faire en sorte que les Etats réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), et ainsi endiguer le réchauffement mondial. Pour obtenir un consensus entre 195 Etats, il a fallu renoncer à certaines clauses, en tiédir d'autres. En quête du sacro-saint équilibre : accoucher d'un texte qui plaise autant aux pays vulnérables qu'aux pétroliers, autant aux pays développés qu'aux gros émergents. Et qui doit dicter le régime climatique mondial dès 2020, et pour plusieurs décennies. Un accord *«différencié, juste, équilibré et juridiquement contraignant»*, avait insisté le ministre des Affaires étrangères et président de la COP 21, Laurent Fabius, lors de la présentation du texte samedi midi. On vérifie ça en dix points.

1. Il inscrit le seuil des 2°C, mentionne celui de 1,5°C

L'accord de Paris vise à contenir *«l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques»*. La mention du 1,5°C n'était pas gagnée. Depuis Copenhague (2009), c'était plutôt le seuil du 2°C

d'augmentation, au-delà duquel les écosystèmes seraient trop menacés, qui semblait faire consensus. Mais les pays les plus vulnérables au changement climatique, rejoints par d'autres, dont des pays du Nord, ont poussé pendant les deux semaines de la COP pour que le 1,5°C figure dans le texte. *«Le graal de Fabius !»* notait un député écologiste belge. *«Mais cela ne doit pas rester un objectif creux»*, insiste Aurélie Ceinos, de l'ONG Care France. Car pour être en conformité avec cet objectif, les Etats devront réviser à la hausse leurs engagements de réductions d'émissions de GES. Pour l'instant, leurs contributions nationales mettent la planète sur une trajectoire de 3°C d'augmentation. *«On a la ligne d'arrivée, entre 1,5°C et 2°C, mais pas le chemin pour y parvenir*, déplore Yannick Jadot, eurodéputé Europe Ecologie-les Verts. *A part l'outil du cycle de révision.»*

2. Il vise le «zéro émission net»

Au cœur de l'accord, son objectif de long terme : les pays *«cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais [...] et à opérer des réductions rapidement [...] de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle»*. C'est ce qu'on appelle l'objectif *«zéro émission net»* : il faut diminuer nos émissions de GES, pour que dans la deuxième partie du siècle, elles soient compensées par les puits

de carbone (forêts, océans, techniques de capture et stockage du carbone). Des versions antérieures retenaient un objectif de baisse de 40 à 70 %, ou même de 70 à 95 %, d'ici à 2050. Ces mentions, jugées trop contraignantes par certains pays, ont été gommées. Elles reprenaient pourtant les préconisations des scientifiques du Giec. Mais pour Pascal Canfin, ancien ministre EE-LV et membre du think tank World Resources Institute, la mention même d'un objectif de long terme *«était encore une utopie il y a deux ans. C'est un signal fort et très important en direction des investisseurs»*. Signal à double tranchant, pour Jesse Bragg, de l'ONG Corporate Accountability International : *«Cette notion d'émissions zéro nettes est une victoire de l'industrie des énergies fossiles : elle laisse la possibilité d'émettre du carbone tant que celui-ci est capturé et stocké ou que la géo-ingénierie est employée.»*

3. «Shall» / «should», quelle contrainte ?

La présidence française parle seulement d'une «coquille», et nie tout passage en force de sa part. Un petit mot de cinq lettres, apparu dans le nouveau texte de samedi, a posé problème à quelques minutes de l'adoption. Un *«shall»* (*«devront»*) au lieu d'un *«should»* (*«devraient»*) dans l'article 4 de l'accord de Paris a défrisé les juristes américains. Le paragraphe IV de cet article aurait été trop contraignant pour les Etats-Unis : il indiquait que les pays développés devaient continuer à

montrer la voie *«en assumant des objectifs de réduction des émissions en chiffres absolus à l'échelle de l'économie»*. Phrase qui aurait pu obliger le texte à passer devant le Sénat, ce que veut à tout prix éviter l'administration Obama. *«Quand j'ai vu ça, j'ai dit : "On ne peut pas faire ça et on ne va pas faire ça." Soit le terme était changé, soit le président et les Etats-Unis ne pourront pas être en mesure de soutenir ce texte»*, a raconté le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, à *Politico*. Le texte a été changé dans sa version anglaise, du *«should»* au *«shall»*. Une *«erreur matérielle»*, selon le secrétariat de la Convention cadre de l'ONU sur les changements climatiques. Le texte général contient des niveaux de contraintes différents selon les clauses, plus forts sur la transparence et les comptes rendus de réductions d'émissions de GES. Très faibles sur les objectifs de réduction eux-mêmes. C'est la traduction de l'accord dans la législation domestique de chaque Etat, dès 2016, qui donnera vraiment le niveau de contrainte. Il entrera en vigueur en 2020.

4. Les «pertes et préjudices» dans un traité international

Le texte grave dans le marbre cette notion de «pertes et préjudices» chers aux pays les plus vulnérables. L'accord reconnaît *«la nécessité d'éviter et de réduire au minimum les pertes et préjudices associés aux effets négatifs du changement climatique, incluant les événements météorologiques extrêmes [inondations, cyclones...] et les événements à*

évolution lente [montée des eaux...], et d'y remédier». Mais exclut, dans la foulée, toute «responsabilité ou compensation» des pays du Nord pour les préjudices subis par les pays en développement. «Les Etats rendent impossible d'éventuelles actions avant même d'avoir entamé la discussion», déplore donc l'ONG Care. Et cela exonère au passage les industries qui pourraient être poursuivies... L'accord ouvre tout de même la voie à des mécanismes d'assurance et de couverture et reconnaît qu'il faudra «réduire» et «faire face» aux «déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques». «Et ça, ce n'est pas rien», assure François Gemenne, chercheur en science politique et spécialiste des flux migratoires.

5. Les 100 milliards comme plancher

C'est une promesse faite en 2009, à Copenhague. Et un point crucial pour les pays du Sud. Les 100 milliards de dollars annuels que les pays du Nord doivent verser à ceux du Sud d'ici à 2020 pour faire face aux impacts du dérèglement climatique sont décrits comme un «*plancher*». Les grands pays émergents sont encouragés à contribuer à l'aide, mais sur «*une base volontaire*». Problème : les cycles de révision réguliers des niveaux et mécanismes de financements ont sauté dans le texte final. «*Cela empêche d'avoir de la prévisibilité sur le long terme*», regrette Armelle Lecomte, d'Oxfam, qui lutte contre les injustices et la pauvreté. «*Les processus de révision sont plus importants que les chiffres*», insiste Sami

importants que les chiffres», insiste Seyni Nafo, porte-parole de l'Afrique lors de la conférence climat. L'accord ne met pas non plus en place d'objectif chiffré sur l'adaptation aux changements climatiques *«alors que pour l'instant, seuls 16 milliards de dollars y ont été affectés»*. Les négociateurs ont aussi fait sauter l'idée de financements *«nouveaux et additionnels»*. Or, en instaurant une taxe européenne sur les transactions financières, on pourrait dégager entre 24 et 34 milliards d'euros par an. Mais l'idée vient d'être repoussée à juin 2016...

6. L'agenda des révisions

Le traité sacre la *«clause de révision»* : chaque pays est désormais tenu, tous les cinq ans, de faire part de ses engagements en matière de réduction d'émission de GES. Et les Etats ne pourront pas, enjoins par le traité, être moins ambitieux que lors de l'engagement précédent. Une avancée importante dans l'histoire de la diplomatie climatique : c'est la première fois que tous les pays du globe acceptent le principe de faire des efforts régulièrement revus à la hausse. Ce qui coince ? Le prochain cycle des engagements n'est pas obligatoire avant 2025. Trop de temps perdu, alors que la compilation des contributions nationales des états (INDCs) met la planète sur une trajectoire de plus de 3°C. *«C'est essentiel d'agir aussi avant 2020, et il n'y a pas de réelle ambition sur ce point-là»*, regrette le climatologue Jean Jouzel, *«déçu»* par le pré-2020. *«Ce sera trop tard pour le 1,5°C et très difficile pour le 2°C.*

Le seul espoir, c'est qu'il y a une invitation à remonter l'ambition avant 2020, mais c'est une simple invitation...» précise-t-il.

7. Pour les avions et les bateaux, on repassera

Zappée. Il n'y a plus aucune référence aux émissions de gaz à effet de serre de l'aviation et du transport maritime international. Celles-ci représentent pourtant 8 % du total des émissions mondiales et augmentent si vite - deux fois plus vite que celles des autres secteurs - que si rien n'est fait, elles pourraient compter pour 39 % des émissions en 2050.

«L'incapacité à réguler les émissions de l'aviation et du transport maritime rend l'objectif des 1,5°C impossible, souffle Andrew Murphy, de l'ONG bruxelloise

Transport & Environment. La genèse du problème, c'est qu'il est très difficile d'attribuer ces émissions à un pays. C'est un peu plus facile pour l'aviation, et très difficile pour le maritime.» Du coup, la responsabilité de la baisse des émissions de ces secteurs avait été confiée à deux agences de l'ONU, l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation maritime internationale. Qui n'ont - jusqu'ici - rien fait en ce sens. *«Leur silence laisse la question de la responsabilité et du pilotage de la baisse de ces émissions dans les limbes»*, dénoncent plusieurs ONG.

8. Pour la mention aux énergies fossiles, on repassera aussi

«Voici quelque chose que chacun devrait savoir sur l'accord climat de la COP 21 : les mots "énergies fossiles" n'apparaissent pas. Ni les mots "pétrole" ou "charbon"» relève l'écrivaine et altermondialiste Naomi Klein. L'Arabie saoudite y a veillé jusqu'au bout. Or, difficile de trouver un remède à une maladie quand on ferme les yeux sur son origine. Les énergies fossiles - pétrole, gaz et charbon - sont la première cause du changement climatique : elles pèsent 65 % de toutes les émissions de GES. Pour espérer contenir le réchauffement en-deçà de 2°C, il faudra laisser dans le sol 80 % des réserves de fossiles. Or, chaque minute, cette industrie perçoit 10 millions de dollars d'aides au niveau mondial. Soit 5 300 milliards de dollars en 2015. Au-delà du mouvement de désinvestissement lancé par 350.org(<http://350.org/>), qui a déjà poussé des fonds d'investissement à retirer plus de 50 milliards de dollars des entreprises «toxiques», les «Amis de la réforme des subventions aux énergies fossiles» appellent à «intensifier les efforts» pour mettre un terme à ces subventions, d'une façon «ambitieuse et transparente». Le texte a été signé par les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Chiche ?

9. La sécurité alimentaire zappée

L'accord l'assure : il vise à renforcer «*les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet*

de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire». Oublié le concept de «sécurité alimentaire» des versions précédentes du texte final. Place à une vision mettant l'accent sur la seule «production». «On voit ici le travail des lobbys de l'agrobusiness et des pays grands exportateurs, comme le Brésil ou les Etats-Unis, qui ont tout fait pour que cela ne figure pas dans le texte final», se désole un délégué africain. L'enjeu est de taille : 600 millions de personnes supplémentaires pourraient souffrir de la faim en raison des dérèglements climatiques d'ici à 2080. Or, la qualité et la durabilité de l'alimentation ne figurent pas dans l'accord de Paris. «Aberrant, alors que l'on sait que l'on n'a pas besoin de produire plus pour nourrir la planète, mais de produire mieux ! résume Anne-Laure Sablé, du Comité catholique contre la faim et pour le développement-Terre solidaire. C'est le modèle agro-industriel actuel que l'on cherche à protéger, au lieu de le remettre en question.»

10. Il ne change pas le système à l'origine du problème, au contraire

Les partisans de la justice climatique le répètent en boucle : pour espérer contenir le réchauffement à 1,5°C ou 2°C, il faut «changer le système, pas le climat». Or, souligne Geneviève Azam, de l'ONG Attac, l'accord de Paris «refuse de s'attaquer à la machine à réchauffer la planète que constitue la globalisation économique et financière». Et

déplore que le texte fasse référence à une «*croissance économique*», qu'elle ne juge «*absolument pas compatible avec la résolution des questions climatiques et de la pauvreté*».

Le texte consacrerait le recours au marché et au libre-échange. «*Le moteur fondamental de la crise climatique, c'est le capitalisme, et la nature même de l'économie extractive, insiste la coalition américaine Grassroots Global Justice Alliance : «Changer le système implique que nous rejetions les accords de libre-échange pilotés par les grosses entreprises et que nous respections les droits humains*». Et de plaider pour un modèle économique alternatif basé sur une «*transition juste vers les énergies renouvelables, l'économie collaborative et un pouvoir accru des communautés locales*».